Ondes URBAINES

Mercredi 28 Juin 2017 - n°138

Education - Jean-Michel Blanquer reçoit Villes de France
Initiatives en ligne - A Mâcon, du réseau de chaleur à la stratégie globale en matière énergétique
Transport - Ferroviaire : une proposition de loi pour accélérer l'ouverture à la concurrence
Développement économique - Population à l'horizon 2050 : croissance et vieillissement sur le littoral
Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #19
Numérique - Retour sur la consultation consacrée au numérique dans les territoires
Numérique - Publication d'un arrêté sur le service public de la donnée
Tourisme - Informations sur le « Concours Photo estival » Pavillon Bleu 2017
Economie - Agenda

EDUCATION



Jean-Michel Blanquer reçoit Villes de France

Une délégation de *Villes de France* conduite par Caroline Cayeux, et composée de Jean-François Debat, président délégué, maire de Bourg-en-Bresse, Frédéric Leturque, maire d'Arras, Pierre Méhaignerie, maire de Vitré et Gilbert Meyer, maire de Colmar, a été reçue ce mardi 27 juin par le ministre de l'Education nationale.

Cette rencontre fait suite aux déclarations du ministre de l'Education nationale sur la prochaine rentrée scolaire.

Jean-Michel Blanquer s'est montré très ouvert à l'échange et à la co-construction avec les maires en précisant : *« Je suis conscient de ce que vous représentez. Je souhaite que vous sachiez ma bienveillance vis-à-vis de vos attentes et mon souhait de travailler avec vous »*. Il a rappelé qu'il mettait en œuvre les engagements de la campagne présidentielle en assouplissant les rythmes scolaires, et en procédant au dédoublement des classes élémentaires (cours préparatoire et cours élémentaire1) en REP + .

Projet de décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires

Le texte qui a été publié ce matin, prévoit des dérogations à l'article D521-10 du code de l'éducation sur : les neuf demi-journées, les jours de la semaine, ainsi que sur le calendrier annuel. Il ne prévoit pas que des dérogations puissent porter sur la durée de la pause méridienne, ni sur les activités pédagogiques complémentaires.

Lorsqu'elles réduisent à 8 le nombre des demi-journées, dont 5 matinées, les adaptations doivent être *« justifiées par les particularités du projet éducatif territorial »* et prendre *« en compte la globalité du temps de l'enfant »*. Par ailleurs, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) peut décider qu'une adaptation *« s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur »*.

Une proposition conjointe d'une commune (ou d'un établissement public de coopération intercommunale) et d'un ou plusieurs conseils d'école doit être adressée à l'IA-DASEN. C'est ce dernier qui autorisera ou non la modification.

Ce projet de décret modifiant le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire a été rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017. Le Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN) s'est dit également défavorable à ce décret.

Dans le même temps, un rapport sénatorial (Carle,Foucaud, Jouve et Longuet), *« Rythmes scolaires : Faire et défaire, en finir avec l'instabilité »*, en cours de réalisation a été présenté le 7 juin, la principale recommandation : *« de ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013 »*, ce qui signifierait que *« le monde des adultes »* l'a emporté sur *« les intérêts de l'enfant »*.

Au cours des rencontres avec *Villes de France*, le ministre a rappelé l'actuelle hétérogénéité des situations locales sur les rythmes scolaires, en précisant : *« Je n'incite à rien, j'accompagne »*.

A la question de Caroline Cayeux sur le maintien du fonds de soutien, Jean-Michel Blanquer s'est déclaré favorable à son maintien rappelant que le Premier ministre était convaincu de l'intérêt du maintien du fonds de soutien pour les 4,5 jours.

De son côté, Jean-François Debat a soulevé la question de l'organisation du transport scolaire en cas de révision des rythmes scolaires. Il a estimé nécessaire d'avoir une approche par secteur pour ne pas totalement désorganiser le ramassage scolaire, précisant qu'il ressentait une forte pression des parents et des enseignants pour un retour à la semaine de 4 jours.

Le maire de Colmar, qui se déclare favorable à un retour aux quatre jours, a estimé qu'il n'était pas bon de se précipiter pour la rentrée 2017. Il a souhaité savoir s'il est possible d'envisager un changement de rythmes scolaires en cours d'année, ce à quoi le ministre a dit qu'il allait faire vérifier la faisabilité juridique de cette proposition.
De son côté, le maire d'Arras, qui a construit son mandat sur la réussite éducative, n'a pas perçu sur son territoire de pressions pour un réaménagement des rythmes scolaires. Il demande qu'une relation de confiance entre le ministère de l'Education nationale et les collectivités locales permette d'avoir une approche globale (Education nationale, jeunesse, engagement pour l'école avec tous les acteurs) pour faire de l'école le pivot de la réussite du pays.

Dédoublement de classes

583 communes et 12 000 classes (en REP et REP +) sont concernées par cette mesure. Jean-Michel Blanquer a précisé que la mesure concernerait les classes en REP+ pour la rentrée 2017 et qu'elle serait appliquée à 70%. *« La France dépense moins que la moyenne européenne pour le premier degré et plus que la moyenne pour le second degré »* a t-il précisé, estimant que la réussite éducative passe en tout premier lieu par la réussite au niveau élémentaire. Tout sera fait avant décembre 2017 pour la préparation de la rentrée 2018, pour ce qui concerne l'application intégrale de cette mesure.
Le ministre de l'Education nationale est également revenu sur la mesure très populaire des ***« Devoirs faits »***. Elle s'appliquera aux niveaux élémentaires et secondaires (collèges). Pour ce faire les professeurs et surveillants volontaires seront mobilisés ainsi que le service civique. Quelques 10 000 jeunes en services civiques seront recrutés sur cette mesure.
Les maires présents ont également soulevé la question de **l'apprentissage**, qu'il est nécessaire de développer à tous les niveaux. Pierre Méhaignerie a insisté auprès de Jean-Michel Blanquer sur la nécessaire revalorisation du travail manuel expliquant qu'à Vitré, il mobilise les retraités sur la transmission des savoirs notamment manuels qui concourent à un enrichissement des jeunes ainsi qu'à une reconnaissance des anciens, appelant à un fonds d'expérimentation et de diffusion des bonnes pratiques. Jean-François Debat a souligné la nécessité d'élargir **l'offre de stages aux jeunes** qui ont besoin de cette expérience pour valider leurs diplômes et qui se trouvent confrontés à de réelles difficultés lors de leur recherche de stages.
Le ministre de l'Education nationale a souhaité un échange régulier avec les élus et a précisé qu'à l'avenir, il y aurait moins de circulaires au niveau de son ministère. *« La première proximité, c'est le niveau élémentaire, mais nous devons aussi construire des pôles de formation professionnelle plus attractif »*, a t-il conclu.

INITIATIVES EN LIGNE



A Mâcon, du réseau de chaleur à la stratégie globale en matière énergétique

La ville de Mâcon (33 500 habitants, Saône-et-Loire) a mis en place un réseau de chaleur associé à la construction d'une des plus puissantes chaufferies biomasse de la Région Bourgogne - France-Comté. D'une longueur de 16,6 km après extension, ce réseau bois alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire les logements sociaux, les bâtiments communaux, les établissements de santé, les groupes scolaires... La ville a également instauré un Programme d'Intérêt Général (PIG). Il s'agit d'une aide (subventions) aux propriétaires aux revenus modestes et bailleurs, qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement. Ces initiatives locales s'inscrivent pleinement dans les *« Objectifs du Développement Durable »*, en particulier l'objectif 7 : *« Énergie propre d'un coût abordable »*, l'objectif 11 : *« Villes et communautés durables »*, l'objectif 12 : *« Consommation et production responsables »*, et surtout l'objectif 13 : *« Lutte contre le changement climatique »*.
L'objectif de la ville est de permettre une réelle prise de conscience collective sur la nécessité de changer les comportements en matière de production et de consommation, notamment énergétique, et d'agir pour lutter contre le changement climatique. Parmi les réalisations exemplaires de la ville au service de la stratégie globale en matière de performance énergétique :
- La mise en place d'un réseau de chaleur et la construction d'une chaufferie biomasse : alimentation des quartiers du Vert-Bois et de Gigny en chaleur centralisée et distribuée grâce à un réseau de chauffage urbain vertueux. Chaleur produite à 80 % par le bois ; réduction de la facture énergétique ; plus de 13 000 tonnes de CO2 évitées par an (l'équivalent des émissions de 4 000 véhicules). À terme, plus de 6 350 logements en bénéficieront ;
- Multiplication des opérations de sensibilisation des établissements scolaires : visites, film, échanges, passage du « Science Tour bus » animation itinérante, pédagogique et ludique sur le thème du climat, organisation d'ateliers ;
- La rénovation des bâtiments par le « Projet d'Intérêt Général » : treize nouveaux logements sont mis en conformité avec la norme RT2012 et inaugurés par l'OPH, avec une forte amélioration de la performance énergétique du bâti et le recours aux énergies renouvelables pour la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire ;
- Notons aussi, la projection du film « Demain » intégrant une démarche participative des collaborateurs communaux. Ce documentaire présente des solutions et des initiatives concrètes transposables à la collectivité.

En savoir plus

TRANSPORT



Ferroviaire : une proposition de loi pour accélérer l'ouverture à la concurrence

Hervé Maurey, sénateur de l'Eure (UDI-UC), et Louis Nègre, sénateur des Alpes-Maritimes (LR), viennent de présenter les grandes lignes d'une proposition de loi destinée à encadrer l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs.

À l'heure actuelle, seul le fret et le transport international de voyageurs ont été ouverts à la concurrence. Mais à l'échelle nationale, le TGV, les TER et les trains Intercités sont toujours exploités par la SNCF, « opérateur historique ». L'arrivée de concurrents sur les TER, Intercités et les TGV interviendrait au plus tôt en 2021. À un niveau européen, une directive prévoit une libéralisation en deux étapes : d'une part, les services « non conventionnés » (comme le TGV) à partir de 2020, avec une mise en service en 2021. D'autre part, les services « conventionnés » (TER, Intercités...) au plus tard en 2023.

Pas avant 2020

Les deux sénateurs ont auditionné les élus régionaux, les dirigeants du groupe public ferroviaire, les concurrents de la SNCF, le régulateur des activités ferroviaires, les représentants des ministères, ainsi que les syndicats de la SNCF dans le cadre d'une table ronde. Conscients de problèmes de priorités dans l'agenda de la nouvelle majorité en place, ces deux sénateurs souhaiteraient une adoption de leur proposition de loi au premier semestre 2018.

Hervé Maurey et Louis Nègre souhaiteraient également que l'ouverture à la concurrence puisse démarrer dès la fin 2019, mais en tenant compte des contrats en cours entre la SNCF et les régions - d'une durée comprise entre 5 et 8 ans - dont une moitié est actuellement en cours de renouvellement.

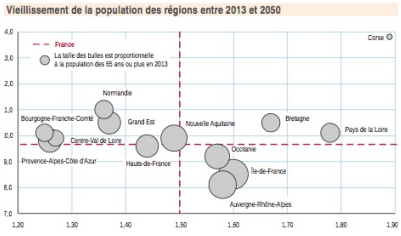
Sur ces aspects, mais sur d'autres tout aussi sensibles, comme les conditions de transfert des cheminots aux nouveaux entrants - le projet de loi devra apporter des précisions.

Devenir du matériel roulant

Par ailleurs, la proposition de loi indique que les régions récupèreront la propriété des matériels roulants, actuellement assumée par la SNCF. Elles pourraient aussi recourir à une entité chargée d'acheter et de louer les matériels. La question du transfert de l'activité de maintenance et des fonctions support liées à la gestion est aussi posée.

Autres préconisations : la gouvernance des gares - actuellement logées dans SNCF Mobilités, l'opérateur ferroviaire – cette activité devrait être transférée à SNCF Réseau, le gestionnaire d'infrastructures grâce à la création d'une filiale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Population à l'horizon 2050 : croissance et vieillissement sur le littoral

À travers sa collection Insee Première (voir n° 1652) l'Insee s'est penché sur les évolutions démographiques régionales à l'horizon 2050. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la France compterait ainsi 74 millions d'habitants en 2050, soit 8,2 millions de plus qu'en 2013. D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions métropolitaines. Elle progresserait le plus faiblement en Normandie et dans le Grand Est : moins de 0,1 % par an en moyenne de 2013 à 2050, contre 0,3 % pour l'ensemble de la France. Dans ces deux régions, la population se stabiliserait, puis baisserait à partir de 2040. À l'échelle des anciennes régions, seule la Lorraine perdrait des habitants entre 2013 et 2050.

Croissance plus soutenue dans le sud et l'ouest

Dans certaines régions, en particulier à l'ouest et au sud du pays, la croissance serait au contraire plus soutenue que la moyenne nationale. Entre 2013 et 2050, elle serait d'au moins 0,5 % par an en Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pays-de-la-Loire.

En 2050, le classement des régions selon la population pourrait être modifié : la Bretagne deviendrait plus peuplée que la Normandie, tandis que l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine auraient plus d'habitants que les Hauts-de-France. Les deux premières régions du pays conforteraient leur place: l'Île-de-France compterait 13,2 millions d'habitants (12,0 millions en 2013) et l'Auvergne-Rhône-Alpes 9,5 millions (7,8 millions en 2013). L'évolution démographique serait nettement plus contrastée dans les départements d'outre-mer.

En 2050, des décès qui excédent les naissances

À l'échelle nationale, la contribution du solde naturel à la croissance de la population se réduirait très nettement d'ici 2050. Toutes les régions seraient concernées en raison de la forte hausse des décès dans les années à venir, avec l'arrivée aux âges de forte mortalité des générations nombreuses du baby-boom. Les décès deviendraient même supérieurs aux naissances pour la plupart des régions, atténuant ainsi la croissance démographique.

À l'horizon 2050, le solde naturel resterait positif dans seulement quatre régions. Dans les Pays-de-la-Loire et en Auvergne-Rhône-Alpes, il se cumulerait avec un solde migratoire positif. En Île-de-France et dans les Hauts-de-France (seules régions où le nombre des départs dépasserait celui des arrivées), il se conjuguerait à un

déficit migratoire. En Corse et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Occitanie, l'excédent migratoire serait important et compenserait largement le solde naturel déficitaire.

Les 65 ans ou plus croîtraient fortement d'ici 2050...

Au 1er janvier 2050, la France compterait plus de 20 millions de personnes de 65 ans ou plus, soit 8,6 millions de plus qu'en 2013. Cette population sénior augmenterait nettement plus que l'ensemble de la population : + 1,5 % en moyenne par an entre 2013 et 2050, contre + 0,3 %. C'est vrai dans toutes les régions, mais notamment en Corse, dans les Pays-de-la-Loire, en Bretagne, en Occitanie, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Île-de-France et dans les DOM.

Cette forte hausse des séniors concernerait également les régions où la population augmenterait peu comme le Grand Est et la Normandie (+ 1,4 % par an en moyenne). Elle serait un peu moins marquée en Bourgogne-Franche-Comté, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Centre-Val de Loire (entre + 1,2 % et + 1,3 % par an).

Le vieillissement généralisé de la population reposerait principalement sur l'arrivée aux grands âges des enfants du baby-boom, nés entre 1945 et 1975. En effet, ces générations sont nettement plus nombreuses que celles qui leur ont succédé. La hausse de la population de 65 ans ou plus resterait importante jusqu'en 2050, mais cet effet générationnel jouerait surtout au début de cette projection. Ainsi, à l'échelle nationale, la hausse de la population des séniors passerait progressivement de + 2,5 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2020 à + 0,6 % entre 2040 et 2050.

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #19

Cette semaine, la newsletter *« Villes de France, Villes d'Europe »* revient sur :

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Les régions soutiennent la fin des frais d'itinérance au sein de l'Union

ZOOM SUR

- Les fonds européens au service de la "Silver économie"

ACTUALITÉ

- Cœur de villes : quelles stratégies en Europe pour une redynamisation ?

INITIATIVE

- L'attractivité commerciale des villes portuaires en projet avec Ajaccio.

Enfin, comme toujours, un point sur les appels à projets, des documents ressources et l'agenda européen. Parmi les appels à projets, la Représentation en France de la Commission européenne lance un appel à propositions visant à renouveler le réseau français de relais d'information Europe Direct pour la période 2018-2020. Les relais Europe Direct sont les relais officiels d'information de l'Union européenne. Ils offrent un service d'information au grand public sur l'Union européenne, adapté aux besoins locaux et sont généralement hébergés par des organismes publics ou des organismes de droit privé investis d'une mission de service public. Les candidats sélectionnés recevront une subvention de la Commission européenne d'un montant global compris entre 20 000 € et 32 000 € par an et par centre. La date de clôture de l'appel est le 11 août 2017. En savoir plus

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente Villes de France), merci d'écrire à :

NUMÉRIQUE



Retour sur la consultation consacrée au numérique dans les territoires

L'Agence du numérique s'est penchée en février-mars 2017 sur la question de la stratégie du numérique dans les territoires via une consultation en ligne et les résultats viennent de paraître. Elle a été chargée de rédiger un document cadre *« Orientations nationales pour le développement des usages et des services numériques dans les territoires »*, prévu par la loi pour une République numérique. A l'article 69 de la loi, est précisée la possibilité pour les collectivités d'élaborer des stratégies de développement des usages et des services numériques. Une synthèse des 200 contributions et des réflexions de 26 ateliers de travail dans tout le pays démontre la volonté des participants d'avoir une approche globale et partenariale.

Partenariats, mutualisations

Pour traiter le numérique de manière transversale, une des propositions est de créer une équipe projet numérique gérée par la direction générale des services et avec un référent dans chaque service. Sur la base d'une analyse des enjeux du territoire et pour les habitants, une stratégie peut être élaborée tout en employant un socle commun pour l'ensemble des collectivités locales en termes de services numériques en harmonisant les plateformes, ce qui bénéficierait aux petites communes moins pourvues. Dans l'ensemble, le document revient sur les opportunités de mutualisation notamment en matière d'archivage et de ressources humaines. Une *« plateforme fédérative des collectivités territoriales »* avec une forme de boutique d'applications est proposée en parallèle de l'Etat plateforme.

Financement et suites

Les contributeurs proposent une mise en commun des enjeux de financement : établir les gains de la dématérialisation et mettre en place un fonds dédié qui pourrait entre autres abonder les actions de médiation numérique.

L'Agence du numérique conclut sur 8 thèmes à approfondir avec des enjeux de solidarité, de développement économique et de gouvernance : faire le diagnostic numérique de son territoire, accompagner l'appropriation du numérique par tous, augmenter les capacités et opportunités des citoyens, construire et animer un territoire plateforme, stimuler la filière numérique, gérer l'économie de la donnée, élaborer une gouvernance territoriale et développer une transition numérique sectorielle. Le document cadre définitif sera mis en ligne à la rentrée et des groupes de travail d'appropriation seront organisés à l'automne.

NUMÉRIQUE



Publication d'un arrêté sur le service public de la donnée

Après un décret en mars 2017 lançant le service public de la donnée, créé par la loi pour une République numérique, un arrêté de mi-juin apporte des positions sur la mise en œuvre des obligations liées aux *« données de référence »*. L'enjeu est de mettre à disposition de tous des données publiques de manière efficiente et transparente. Des actualisations des bases de données concernées devront être réalisées : le répertoire Sirene des entreprises (tous les jours), la Base adresse nationale (BAN) et l'organisation administrative de l'Etat (toutes les semaines), le répertoire national des associations (tous les mois), le plan cadastral informatisé (tous les trimestres), le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (tous les quadrimestres), le référentiel à grande échelle (tous les semestres), le code officiel géographique (tous les ans) et le registre parcellaire graphique (à la fin de chaque campagne). Enfin, le taux de disponibilité des données devra être de 99% sur une base mensuelle et de 99,5% pour un service en API. Les administrations sont en outre encouragées à instaurer une plateforme de remontées des erreurs et elles devront notifier aux usagers au moins trois mois avant en cas de changement de la structure de la base de données ou des modalités de sa mise à disposition.

TOURISME



Informations sur le « Concours Photo estival » Pavillon Bleu 2017

Le Pavillon Bleu a décidé en 2017 d'intégrer son action dans le cadre de l'Année Internationale du Tourisme Durable pour le Développement . A cette occasion, il lance pour la 3ème année un grand Concours Photo estival du 19 juin jusqu'au 08 septembre 2017, sur le thème des vacances responsables. En tant que titulaires du Pavillon Bleu, les villes lauréates en 2016 et en 2017 sont invitées à participer à cette opération de communication pour relayer largement dans leurs territoires respectifs les informations du concours photo Pavillon Bleu 2017, ainsi que sur leurs réseaux sociaux. Le lien vers l'actu dédiée au concours photo Pavillon Bleu 2017 sur le site internet dédié.

En savoir plus :

- Présentation de l'opération ;
- Note de communication ;
- Règlement du concours photo 2017.

ECONOMIE



Agenda

- **13 juillet** - *Paris* - Rencontre entre Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d et Villes de France
- **14 et 15 septembre 2017** - *Saint-Brieuc* - Colloque sur l'Enseignement supérieur et avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - *Paris* - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - *Paris* - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi